



Conseil de Développement du PETR Vidourle Camargue

COMPTE RENDU REUNION Mardi 7 juin 2022 A Aimargues

En présence de :

Philippe GRAS, 1^{er} Vice-président du PETR, chargé du développement économique et du Conseil de développement,

Présents :

CONSTANT Claude, Président, SARRUS-DRIVET Philippe, MORO Eric, ROUGER, Denis, FLUTET Gilles, FONTANA Jean-François.

Excusés :

VALLES Bélanda, JOLIVEL Bertrand, ROUVIN Frédéric, LEFORT Robert, AVESQUE Alain, GIRON Mélanie.

Administration :

Maxime CHARLIER, Frédéric CAMBESSEDES, Catherine BAZILE.

M. Gras et M. Constant accueillent les membres du Conseil de développement et les remercient. Ils rappellent l'objet de la réunion, c'est-à-dire faire le bilan des premières pistes explorées et les conclusions qui en découlent.

M. Constant ouvre la séance et lance les débats. Les différentes commissions vont présenter l'évolution de leurs travaux et la synthèse qu'ils en tirent.

COMMISSION PHOTOVOLTAÏQUE :

Rapporteur : M. Moro

Le Thème : Le photovoltaïque dans les collectivités territoriales.

Après avoir identifié les différentes solutions techniques et les différents modes de fonctionnement, la commission s'est attachée à apporter une vision claire des possibilités offertes aux collectivités territoriales.

Si l'intérêt pour une solution photovoltaïque était déjà présent dans les réflexions des communes et des communautés de communes, la hausse récente et importante des dépenses énergétiques dans leur budget a renforcé leur attention quant aux solutions existantes et à une possibilité de mise en œuvre.

La commission s'est focalisée sur les éléments de réflexion indispensables à la démarche et à la possible concrétisation d'un projet photovoltaïque.

La collectivité doit d'abord identifier les intérêts d'un projet photovoltaïque et le type d'usage : revente ou autoconsommation.

- Option 1 : la revente totale avec un tarif réglementé

La collectivité a le choix entre garder la totale maîtrise d'ouvrage publique ou de prendre une participation dans une structure tierce (publique - publique/privée - entièrement privée).

Inconvénient : prix de rachat EDF en constante baisse.

- Option 2 : l'autoconsommation (avec ou sans revente de surplus)

L'énergie produite est consommée en totalité ou en partie avec possibilité de revente

Il n'y a pas d'inconvénient identifié.

Il peut être envisagé 2 solutions :

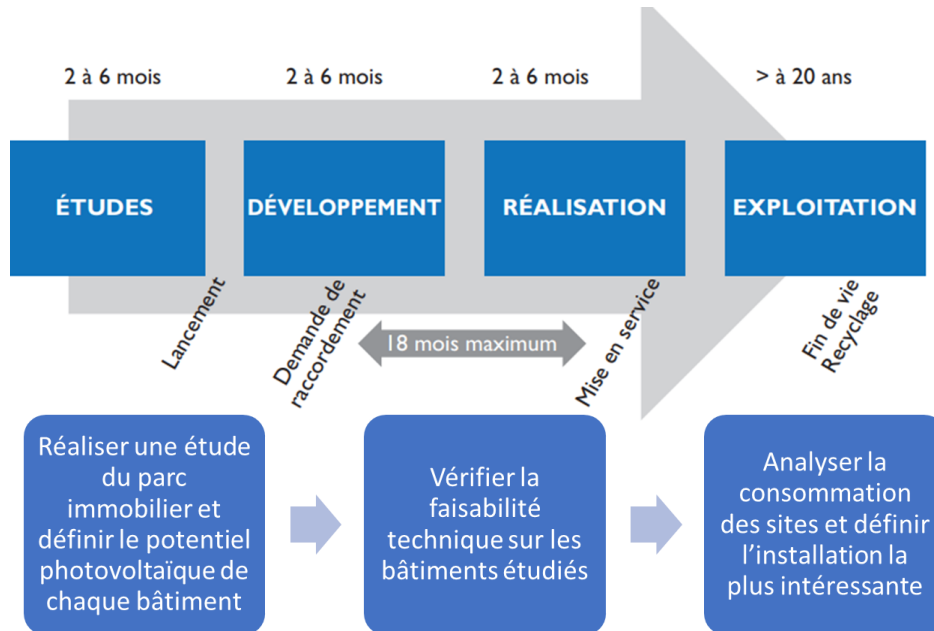
- L'autoconsommation collective patrimoniale : c'est le plus simple, le producteur et le consommateur sont une même entité, la collectivité.

- L'autoconsommation collective ouverte : nécessite la création d'une PMO (personne morale organisatrice). Les producteurs et consommateurs sont des entités différentes. La PMO organise la vente et le partage de l'énergie.

Il peut être envisagé également une autoconsommation avec un stockage de l'énergie grâce à une batterie.

Différentes aides ou prêt bonifié, Europe, Etat ou locales, peuvent financer ces types de projet. Elles ont été identifiées par les membres de la commission.

Les étapes clés d'un projet d'installation photovoltaïque :



Différents acteurs locaux, associatifs, agences, collectivités, entreprises, ont été rencontrés afin de réaliser ce travail et de pouvoir présenter des propositions concrètes.

Toutes les informations, les acteurs, les aides (pouvant aller jusqu'à 0 € d'investissement) et les exemples de réalisations sont disponibles sur le PowerPoint de présentation.

Ce qu'il faut retenir c'est que la réussite d'un projet dépend de la bonne identification des besoins et des possibilités, mais également de l'état du patrimoine bâti à disposition. Pour chaque cas il existe des solutions mais il faut choisir la bonne.

COMMISSION EAU :

Rapporteur : M. Flutet

Le Thème : L'eau potable

On constate que sur le territoire du PETR l'eau est très présente. Cependant l'augmentation des besoins, les effets inhérents aux changements climatiques en font un bien à protéger.

La commission a porté son attention sur 3 axes :

- La quantité d'eau à fournir aux populations
- La préservation ou l'amélioration de la qualité de cette eau
- La sécurisation des dispositifs de stockage et de distribution.

L'eau est une ressource très encadrée et contrôlée par de nombreux acteurs publics ou privés. Ils en assurent la surveillance, la distribution et sont garants de sa qualité.

On peut constater une baisse avérée des ressources, une inquiétude sur la salinité croissante en Camargue.

Au-delà, la sécurisation des installations est plutôt faible.

Les pistes suivies ont dégagé les réflexions suivantes :

- Faire des économies : encourager les économies, améliorer les réseaux, généraliser les compteurs intelligents, encadrer les forages, accompagner les gros consommateurs.
- Chercher de nouvelles ressources : diversifier les approvisionnements, interconnecter les réseaux, réutiliser les eaux traitées.

- Préserver ou améliorer la qualité : agriculture bio, récupération des produits chimiques, décarbonatation.
- Sécurisation des dispositifs : clôturer les accès, promouvoir les systèmes de surveillance et d'alerte intrusion.

Pour une bonne appropriation des enjeux liés à l'eau, il est nécessaire de communiquer. Expliquer comment cela fonctionne, comment l'eau arrive au robinet, qu'elle est la chaîne d'acteurs, permettra de sensibiliser à la fois les résidents et les professionnels mais aussi les touristes de passage.

COMMISSION MOBILITE :

Rapporteur : M. Rouger

Le Thème : Le covoiturage

Le sujet étant vaste, la commission s'est focalisée sur comment agir sur les transports et éviter les déplacements en amenant plus de services publics sur le territoire. Pour cerner encore plus la problématique, la commission a travaillé prioritairement sur le thème de la circulation routière.

Le constat fait ressortir une circulation routière dense et en augmentation, favorisée par une croissance de la population, des trajets domicile/travail importants. On remarque également de nombreux trajets avec une seule personne à bord (autosolisme).

Face à cela on note l'impact environnemental certain, un coût du transport en augmentation, une perte de temps.

Dans ce contexte, faciliter le covoiturage sur le territoire a été l'axe retenu par les membres de la commission.

Les premiers constats portent sur le peu d'aires de covoiturage référencées sur le territoire. Les principales, Gallargues et Lunel sont très fréquentées.

La mise en place du covoiturage contribuerait positivement aux plans Climat Energie Air Territorial des EPCI.

Cependant, cela implique la mise en place d'une vraie politique de développement du covoiturage : aires référencées, signalétique, communication.

Les propositions de la commission pour offrir aux usagers du territoire un service de covoiturage accessible, pratique et facile d'utilisation :

- Utiliser les emplacements publics sous utilisés et plutôt bien placés à proximité immédiate d'un axe routier
- Contacter les supermarchés ou magasins possédant des parkings sous utilisés et qui seraient d'accord pour réserver quelques places pour le covoiturage (certaines enseignes ont donné un accord de principe).
- Proposer aux mairies/EPCI des conventions définissant le cadre d'utilisation de ces aires
- Développer une application de covoiturage à l'échelle du PETR

Pour lancer ce dispositif il faudrait :

- Compléter la carte des aires possibles et mettre en place la signalétique adaptée
- S'appuyer sur une large campagne de communication sur le territoire
- Encourager les nouveaux usages

Les nombreux contacts avec les supermarchés/grandes surfaces sont plus positifs et volontaires. Il faut également voir les disponibilités avec les communes.

D'autres territoires ont initié cette démarche dont on peut s'inspirer. Par exemple des applications gratuites et libre de droit sont à dispositions et peuvent être adaptées à l'échelle locale.

Les propositions n'ont rien d'innovant mais sont éprouvées et répondent à un besoin réel.

En résumé, un dispositif à moindre cout au service de la population du PETR sur un sujet devenu de plus en plus critique, et fédérateur pour le territoire du PETR.

M. Gras et M. Constant s'associent pour exprimer leur satisfaction après seulement 8 mois de travail des commissions. M. Gras souligne l'aspect concret des propositions et leur opérationnalité. Il suggère des présentations dans chaque EPCI à l'ensemble du conseil communautaire pour une prise en compte de l'action du Conseil de développement.

M. Charlier propose également de réunir les techniciens des EPCI au PETR et une synthèse lors de la journée du 6 juillet après le comité syndical.

Le Président, Claude Constant

